

AR Prefecture

083-248300410-20230607-2023_06_07_04-AU
Reçu le 09/06/2023

Dr André Garron - président ccvg - publié le 09-06-2023

Communauté de Communes



SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES

**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU**

EXERCICE 2022

Application de l'article L 2224-17-1 du CGCT

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
ELIMINATION DES DÉCHETS
EXERCICE 2022**

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2022, en application du décret n° 2015-1825 du 30 décembre 2015.

I / CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE :

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau compte 32 883 habitants répartis entre les 5 communes membres (Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier).

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau assure depuis le 1^{er} janvier 2002 la collecte et le traitement des déchets des ménages.

La collecte des bacs roulants est réalisée en régie communautaire la majeure partie de l'année, puis par la société BZ Environnement depuis le 12 décembre 2022 ; celle des ordures ménagères résiduelles en colonnes de grande capacité est réalisée par la Société DUNEX et celle des colonnes à matériaux recyclables est effectuées par un prestataire du SITTOMAT. Une collecte spécifique des centres-villes est réalisée le dimanche matin par Véolia.

Le traitement des déchets fait l'objet d'une adhésion de la CCVG au SITTOMAT.

II / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE :

II – 1. Territoire desservi :

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie jusqu'au 10 décembre 2022 puis par la société BZ Environnement depuis le 12 décembre 2022 sur le secteur communautaire : Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville et Belgentier.

II – 2. Nombre d'habitants desservis :

La totalité des administrés du secteur communautaire bénéficie du service de collecte réalisé dans des conditions qui ne justifient aucune exonération de la TEOM.

Les déchets ménagers des 32 883 habitants sont collectés soit en porte à porte, soit en points de regroupement.

La répartition des zones en porte à porte ou en point de regroupement résulte de l'historique des collectes municipales réalisées jusqu'en 2001. Elle a toutefois été largement adaptée depuis.

On dénombre 2 007 conteneurs de 660 et 770 litres et 43 colonnes de 5 m³ disposés sur le secteur et qui desservent les usagers de la Vallée du Gapeau.

II - 3. Fréquence de collecte :

Depuis 2018, la collecte est réalisée en C6 dans les centres urbains et en C4 dans les écarts ; les quartiers passés en collecte sélective en porte à porte sont collectés en C3 + 1 (La Farlède Nord, La Farlède Sud et une partie de Solliès-Toucas). Une collecte est aussi réalisée le dimanche matin dans certains centres urbains.

Sur les 8 tournées que compte la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, toutes sont effectuées le matin. Le matériel affecté est composé de bennes à ordures ménagères (BOM).

Des tournées particulières, adaptées à la demande et la fréquence des manifestations ou événements (marchés, festivals...) ont lieu.

Les campings du secteur sont collectés, en leur période d'ouverture, au même rythme que les déchets ménagers et intégrés dans les tournées existantes.

Tonnages 2022 (déchets des ménages) :

	Tonnage 2022	Nombre habitants
TOTAL C.C.V.G.	11 824 (-4,40%)	
Dont :		32 883 (soit 359 kg/habitant/an, -5,30%)
- Service Propreté puis BZ Environnement	10 843	
- Dimanche (Véolia)	188	
- Colonnes (Dunex)	793	

II - 4. Déchetteries :

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est équipée d'une déchetterie depuis le 21 novembre 2007 dans la ZAC de la Poulasse sur la commune de Solliès-Pont et d'une deuxième depuis le 16 août 2021 dans la ZI Toulon Est à La Farlède ; les administrés peuvent notamment y déposer :

déchets verts,	gravats,
ferrailles,	batteries,
papiers / cartons,	pneumatiques,
verre,	encombrants bois,
matelas,	encombrants mélanges,
flaconnage plastique,	Déchets des Ménages Dangereux (peintures, ...)
bouteilles de gaz	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	

La gestion de ces sites est confiée à l'entreprise Kroc'can.

tonnages	Solliès-Pont		Variation
	2021	2022	2021-2022
Verres plats	47	28	-40%
Ferrailles	370	205	-45%
Gravats	2974	1732	-42%
Cartons	196	128	-35%
Déchets verts	1 402	1 096	-22%
Encombrants	2312	1281	-44%
D3E	279	137	-51%
DEA	429	325	-24%

La Farlède		Variation
2021	2022	2021-2022
18	90	+500%
18	90	+500%
171	736	430%
14	75	536%
101	449	445%
119	487	409%
13	61	473%
35	154	+440%

Globalement, on note une forte diminution des apports de gravats et d'encombrants sur les déchetteries, vraisemblablement due au contrôle d'accès par badge obligatoire pour les particuliers et les professionnels et à la limitation à 4 apports par mois pour les particuliers. Les tarifs de la redevance DIB ont aussi été revus à la hausse pour correspondre aux prix réels du marché.

Depuis 2013, les tonnages d'encombrants comprennent uniquement les apports des usagers et ceux des communes.

Depuis le mois de juillet 2012, une partie des déchets verts collectés sur la déchetterie sont traités par l'unité de compostage communautaire, soit environ 51% du tonnage annuel de la déchetterie en 2022.

II – 5. Collectes séparatives :

Il existe, sur le secteur communautaire, des collectes spécifiques de matériaux ferreux et déchets verts faisant l'objet d'une valorisation.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés.

Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau. En 2022, 598 tonnes (-5,38%) ont été collectées et valorisées sur cette installation, et 12 tonnes de déchets verts en sacs (-62,5%) ont été collectés et recyclés chez un prestataire de service.

Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur afin d'en obtenir une revalorisation matière ; 38 tonnes de ferrailles (-32,14 %) ont été collectées à domicile en 2022.

II – 6. Encombrants :

Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé, ou non, de grue) mais le traitement suit la filière des déchets ménagers.

Ces collectes ont lieu à domicile et sur rendez-vous, à la demande des administrés ; 206 tonnes d'encombrants et 154 tonnes de bois (-7%) ont été collectées en 2022.

Les encombrants peuvent également être déposés, directement par les administrés, sur les déchetteries communautaires à Solliès-Pont dans la ZAC de la Poulasse et à La Farlède dans la ZI Toulon-Est.

II – 7. Collecte sélective :

Comme indiqué au II-3, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a mis en place le tri sélectif en 2008 en Porte à Porte sur 3 secteurs en complément de la collecte en Points d'Apport Volontaire existante.

Tonnages récupérés en collecte sélective en 2022

Matériaux	Papier / carton	Plastique / métaux	Verre
Nombre de colonnes	94	85	91
Tonnage collecté en PAV	480	175 / 18	713
Tonnage collecté en PàP	125	43 / 3,5	
TOTAL TRI SÉLECTIF	605	218 / 21,5	713
VARIATION 2021/2022	-3,04%	+153,52%	-7,88%

II – 8. Déchets non ménagers pris en charge :

~~Ces déchets sont essentiellement des cartons collectés auprès des industriels et commerçants.~~

Le tonnage est délicat à approcher en l'état actuel de mode de collecte car ces déchets sont ramassés conjointement aux déchets ménagers.

La CCVG a mis en place en 2004 une collecte séparative de cartons industriels. Cette opération connaît un succès important ; **265 tonnes (+3%)** ont été valorisées **en 2022**.

III / INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :

III – 1. Localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères :

Le traitement concerne les déchets ménagers et assimilés, hors déchets verts et matériaux ferreux, collectés par le service communautaire. Ils sont acheminés vers le quai de rupture communautaire à Solliès-Pont (exploité par Pasini pour le SITTOMAT).

↳ le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge les déchets ménagers et assimilés déposés au quai de rupture de Solliès-Pont par le service communautaire qui les a collectés sur le territoire communautaire. La SITTOMAT assure le transport des déchets ménagers et assimilés au Centre de traitement de Lagoubran (Toulon).

III – 2. Localisation des unités de traitement pour les collectes spécifiques :

↳ Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, et les déchets verts en sacs sont recyclés chez ECORECEPT à Flassans.

↳ Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur afin d'en obtenir une revalorisation matière (France Récupération Recyclage à La Crau).

↳ Les encombrants sont collectés de manière différenciée de celle des déchets ménagers du fait du matériel spécifique nécessaire (véhicules plateau équipé ou non de grue) et le traitement suit la filière des déchets mise en place par le SITTOMAT.

↳ le S.I.T.T.O.M.A.T. prend en charge la collecte et le traitement des déchets issus des collectes sélectives ainsi que les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires et, depuis novembre 2012, par le quai de déchargement construit sur le centre technique de La Farlède.

III – 3. Nature des traitements :

Le traitement réalisé par le S.I.T.T.O.M.A.T. consiste en l'incinération des déchets.

Ce traitement ne concerne pas les déchets verts : ceux-ci font l'objet d'une collecte séparative par les services communautaires et sont valorisés à l'unité de compostage communautaire sise à La Crau, dont la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est maître d'ouvrage.

Les déchets collectés en collecte sélective font l'objet d'une valorisation de matière (verre, carton, plastique) par le biais des prestataires du S.I.T.T.O.M.A.T.

Les matériaux ferreux collectés font l'objet d'une valorisation matière.

Les déchets qui transitent par les déchetteries communautaires suivent des filières de traitement mises en place par le SITTOMAT dans le cadre de ses contrats de valorisation, et, depuis juillet 2012, une partie des déchets verts sont traités à l'unité de compostage communautaire à La Crau.

IV / INDICATEURS FINANCIERS :*IV – 1. Modalités d'exploitation :*

L'exploitation du service est réalisée en régie communautaire pour la collecte des encombrants, des déchets verts et matériaux ferreux, ainsi que des déchets des ménages jusqu'au 10 décembre 2022, le service ayant été externalisé à la société BZ Environnement le 12 décembre 2022.

La collecte des Points d'Apports Volontaires est effectuée, par convention, par un prestataire du SITOMAT.

La gestion des déchetteries est confiée à l'entreprise Kroc'can.

IV – 2. Coût du service :

Dépenses	Montant €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 187 842,13
Traitement des déchets ménagers et assimilés (hors compostage de déchets verts)	2 248 509,49
Ensachage de compost	46 782,85
Amortissements	203 810,78
pm : charge pour compostage des déchets verts analytiquement rattachable	315 425,03
TOTAL	5 686945,25

Recettes	Montant €
Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères	5 373 817
Redevance Spéciale (Campings + Aire d'accueil + centre pénitentiaire)	7 111,40
Redevance Spéciale Déchets Industriels Banals	A rattacher
Amortissements de subventions reçues	15 000
Autres recettes	113 872,02
TOTAL	5 509 800,42

IV – 3. Remarque générale :

Le service de collecte des déchets ménagers en bacs roulants a été externalisé le 12 décembre 2022 à la société BZ Environnement par contrat de prestation de service d'une durée de 5 ans ; 9 agents ont été détachés. Le personnel restant est affecté aux collectes des encombrants et déchets verts à domicile et en dépôts sauvages, à la tournée de marché du mercredi après-midi, aux collectes de cartons trois fois par semaines

Le déploiement de conteneurs de grande capacité se poursuit.

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 juin 2023 - n° 2023-06-07/04.



Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont